

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1268

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand la prudence perd sa vertu

(jd) Le Conseil fédéral a une nouvelle fois changé d'avis. Lorsque, dans les années 80, il propose la ratification de la Charte sociale européenne, c'est le Parlement qui ne veut rien en savoir. Mais quand une commission parlementaire décide aujourd'hui que le moment est venu, il considère, après moultes tergiversations, que l'objet n'est plus prioritaire. Pourtant le gouvernement admet que l'adhésion à cette convention du Conseil de l'Europe ne pose pas de problèmes juridiques insurmontables et ne bouleversera pas le droit helvétique. Il va même jusqu'à dire que cet engagement serait bienvenu dans l'optique de nos relations internationales. Mais, pour des raisons de politique intérieure, il préfère geler le dossier jusqu'à une date ultérieure indéterminée.

False-hésitation

En fait le Conseil fédéral n'a pas résisté aux pressions insistantes du patronat helvétique qui ne veut rien savoir de cette Charte. Non pas que cette dernière mettrait en péril l'économie suisse, mais pour une question de principe: le moratoire social doit être total, dans les faits comme dans les déclarations, au niveau législatif comme dans les engagements internationaux.

Certes le gouvernement a montré sa détermination dans une affaire plus importante, la révision de la loi sur le travail à laquelle il a refusé d'apporter sa caution. Mais les ci-

toyennes et les citoyens attendent une ligne de conduite claire et constante de la part des autorités, non une valse-hésitation rythmée par le souci de ne pas trop déplaire à gauche et à droite. A ce titre nous attendons du Conseil fédéral une affirmation sans équivoque des exigences de justice et de cohésion sociales auxquelles doivent obéir les restructurations indispensables de l'économie. Ce sont là des conditions-cadres tout aussi importantes que celles que préconisent les chantres d'un libéralisme effréné. Sur ce point, le gouvernement a failli.

Défaut de cohérence

Il a failli également en procédant à une distinction malheureuse entre politique intérieure et internationale. Arguer de la situation intérieure pour refuser la ratification de la Charte sociale, c'est accréditer auprès de l'opinion publique l'idée déjà trop répandue que la Suisse constitue un cas particulier. Une idée néfaste et sans fondements qui rend si ardue une politique de rapprochement avec l'Europe, alors qu'il s'agit d'affirmer sans relâche notre communauté de destin avec le Vieux Continent. Il est illusoire de croire qu'en gelant tel ou tel dossier jugé secondaire – la Charte sociale ou le Partenariat pour la paix par exemple – on facilitera l'acceptation des accords bilatéraux, d'une adhésion à l'Espace économique ou à l'Union européenne. ■

RUMEUR

Des thunes pour mettre les enfants à l'école enfantine?

(cp) La «fleur qui n'a plus de nom» tenterait de lancer d'étranges rejets cet automne. Le bruit court que le Département des finances vaudois, parmi d'autres mesures d'économies complémentaires, proposera cet automne de rendre la première année d'école enfantine payante, tout au moins partiellement.

Même si l'école enfantine n'est pas encore l'école obligatoire, la remise en cause de sa gratuité serait une attaque sérieuse contre les bases d'une école démocratique. Si l'instruction est encore un droit et l'égalité des chances un projet encore défendable, elles doivent s'appuyer à l'évidence sur une scolarisation dès le plus jeune âge.

Nous sommes pourtant sans crainte: il est impossible qu'une telle idée passe la rampe de notre nouveau Conseil d'Etat! ■

Médias

(cfp) Les réseaux câblés romands auront bientôt la possibilité de présenter le programme de *Star TV*. Il s'agit d'une chaîne qui diffuse jour et nuit une émission de deux heures «continuellement répétée et actualisée» avec des sujets touchant au cinéma. En fait il s'agit de la première chaîne thématique de Suisse. Elle émet depuis une année et, pour respecter la concession, elle doit aussi émettre en français. Son animateur, Peter Neumann, dans une interview accordée au *Ciné-Bulletin* déclare: «Notre objectif à long terme est de devenir une chaîne de divertissement suisse à caractère journalistique».

Le magazine gratuit *Pro*, distribué dans les villes de Suisse alémanique pour diffuser la bonne pensée de la bourgeoisie, a présenté Monsieur Helmut Maucher, président de Nestlé, sous le titre provocateur: «Le travailleur étranger le mieux payé de Suisse» («Der bestbezahlte «Gastarbeiter» der Schweiz!»).